



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2024

Monsieur François JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans les deux mois¹ qui précèdent le vote du budget, la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L2312-1 du CGCT).

Instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, ce débat doit permettre aux élus du Conseil Municipal :

- D'être informés de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de ses engagements pluriannuels ;
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs 2024 et suivants ;
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 est venu compléter les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires, en rendant obligatoire la présentation d'un rapport dans lequel doit figurer les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (pour les collectivités de plus de 10 000 habitants).

¹ Délai allongé à 10 semaines à compter de 2024 avec le passage à la nomenclature comptable M57.

A l'issue de cette présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour information, le rapport égalité femmes/hommes sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal, préalablement au vote du budget primitif 2024.

SYNTHESE DES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR L'ELABORATION DES BUDGETS 2024 ET SUIVANTS

QUE RETENIR DE CE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ?

Dans un contexte économique qui s'est particulièrement tendu depuis le début de l'année 2023, la Ville de Talence a dû et su s'adapter, notamment pour préserver les équilibres de sa section de fonctionnement. Les grandes lignes directrices de notre stratégie financière demeurent ainsi aujourd'hui :

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition ;**
- **Renforcer notre soutien financier aux secteurs associatifs et sociaux ;**
- **Améliorer l'offre de services publics proposés aux Talençais ;**
- **Maîtriser au maximum l'évolution de nos dépenses de fonctionnement ;**
- **Investir massivement, en priorisant notamment les projets en faveur de la sobriété énergétique.**

Bien que les contraintes budgétaires soient toujours aussi fortes, **la Ville de Talence se doit de poursuivre son action de proximité au service des Talençais, de continuer à soutenir les acteurs sociaux et associatifs et d'investir pour l'attractivité du territoire et la transition écologique.**

La Ville de Talence fait donc le choix d'investir plus de 100 M€ entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés, rénovés et à la performance environnementale améliorée.

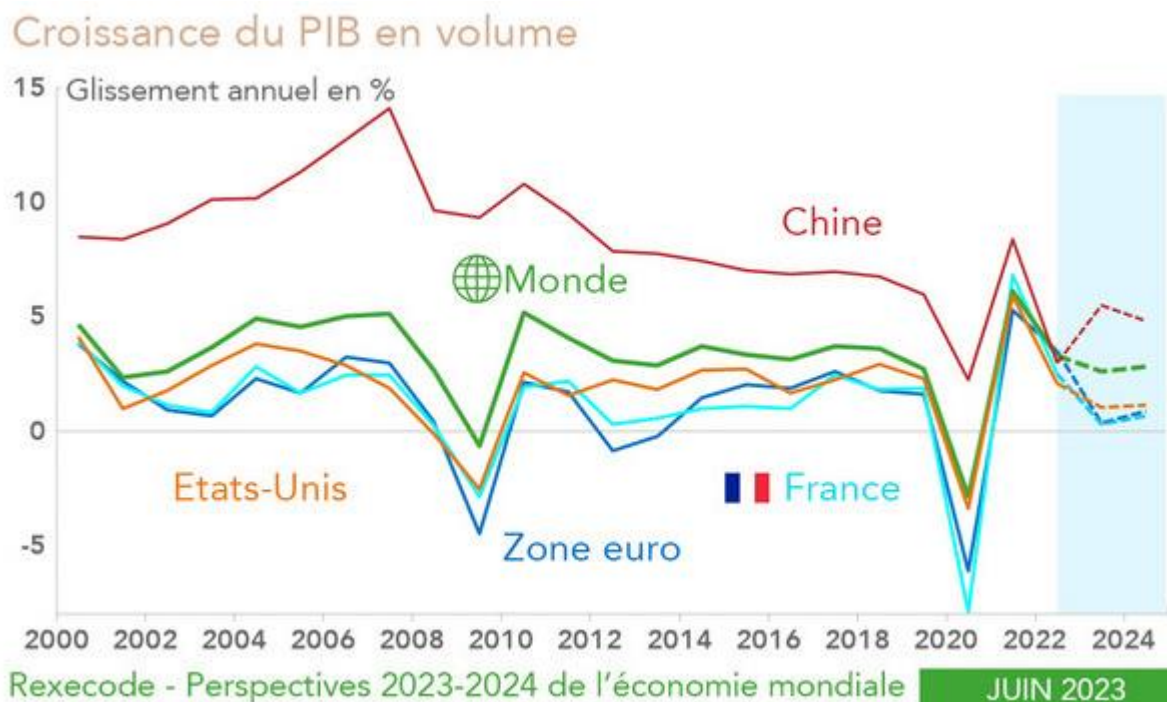
L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est même encore renforcé (par rapport à ce qui était prévu les années passées), notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Avec l'éducation, seront également priorités des secteurs tels que l'environnement, le cadre de vie et le vivre-ensemble.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE 2024

1.1 Un contexte économique tendu, entre une reprise économique difficile et une inflation qui reste forte

Conséquence directe du conflit ukrainien et des suites de la crise sanitaire, l'économie mondiale a connu un repli en 2023 et ne devrait pas connaître une reprise marquée en 2024.



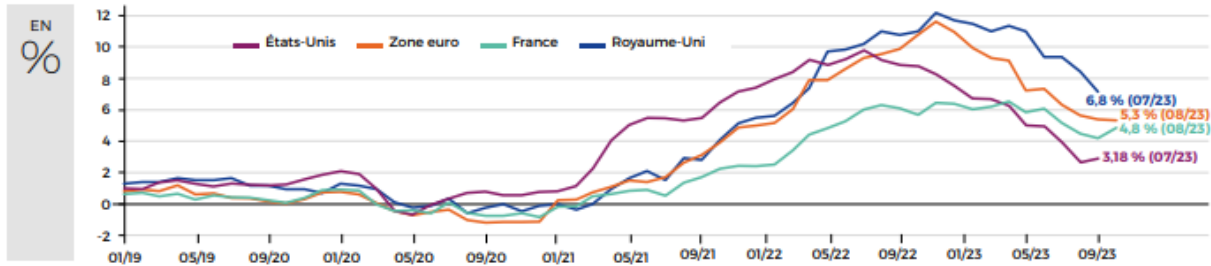
Cependant, en dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), l'économie française a finalement plutôt bien résisté jusqu'ici. Sur l'année 2023, la croissance devait avoisiner 1 %. Les raisons de cette résilience sont à peu près identifiées :

- Le soutien public qui a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver globalement leur trésorerie, avec toutefois une forte disparité sectorielle ;
- Le retournement des prix de l'énergie à l'automne 2022 (notamment du gaz et de l'électricité) sous l'effet de l'adaptation de la demande à une nouvelle donne en termes de prix et d'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz.

Sur les derniers mois, l'inflation tend à décélérer, sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. Par rapport à d'autres pays, la France s'est par ailleurs distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. **Toutefois, le niveau d'inflation reste relativement élevé par rapport à celui des années 2010-2020.**

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

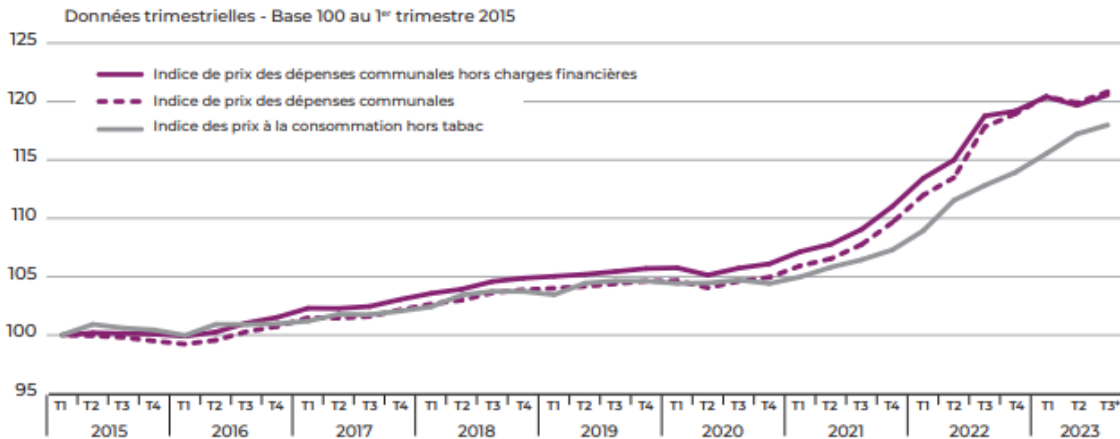
© La Banque Postale



Source : IHS, LBP.

Sur les dernières années (notamment en 2022 et 2023), **il importe de souligner que l'indice des prix des dépenses communales évolue plus fortement que l'inflation elle-même, sous l'effet de l'envolée des prix de l'énergie, mais aussi de la hausse des prix des matières premières et les dernières revalorisations salariales.**

Indice de prix des dépenses communales

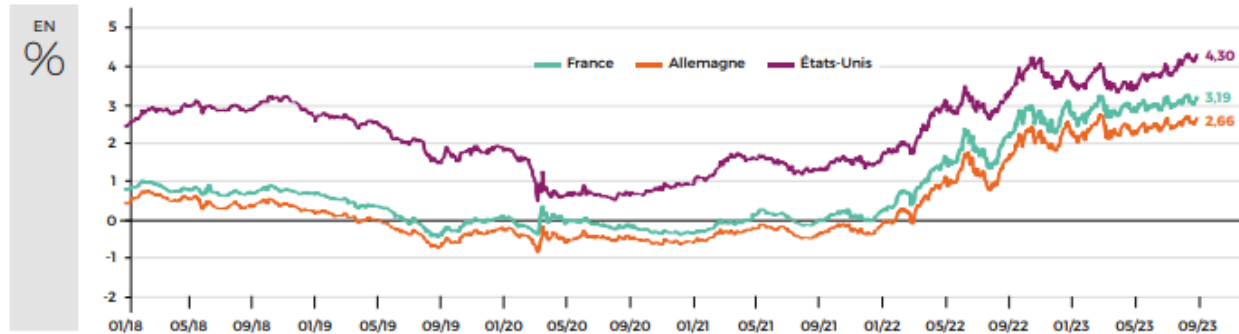


* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.
Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

En revanche, les taux d'intérêts (dont l'évolution dépend des taux directeurs fixés par les banques centrales) sont encore en progression.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

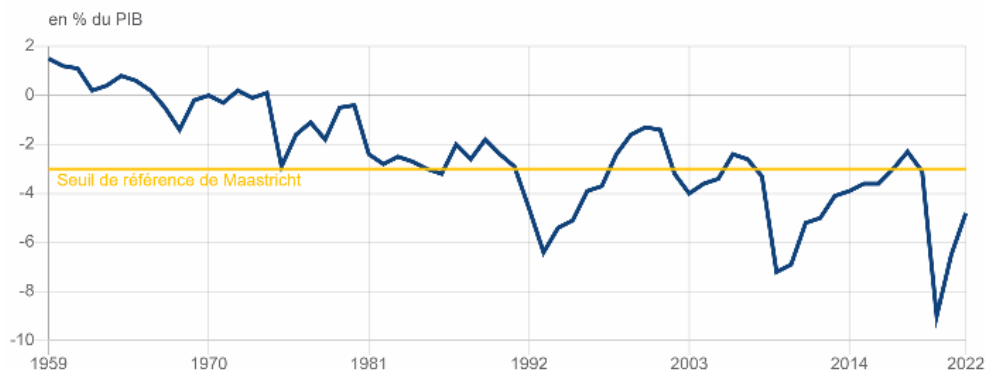
Le marché du travail est lui resté porteur avec un taux de chômage à 7,2 % au 2^{ème} trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

En synthèse, voici les dernières prévisions de la Banque de France des principaux indicateurs économiques nationaux :

Évolution en %	2022	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,8	2,6
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,2	7,5

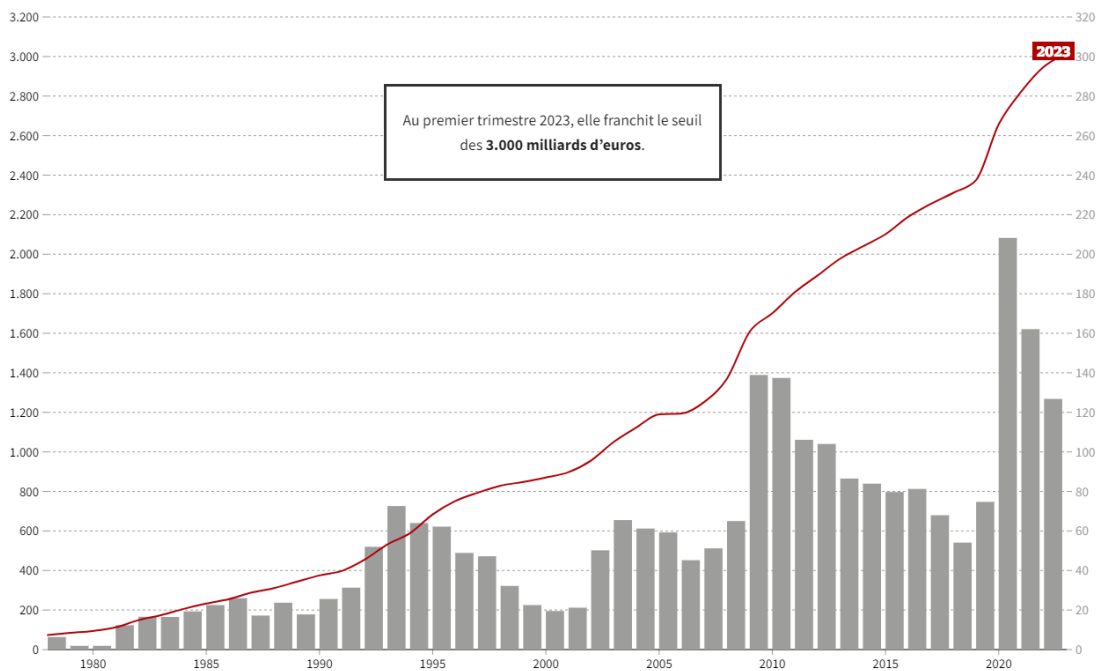
Source : Projections de la Banque de France, 18 septembre 2023.

Face aux différentes crises que nous connaissons depuis 2020, les mesures prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont tout d'abord permis de limiter les effets sur le monde économique et le marché de l'emploi. En France, les mesures d'urgence mises en place (chômage partiel, aides diverses, Ségur de la santé...) se traduisent par des déficits budgétaires importants entre 2020 et 2023. **Le déficit a atteint 160,7 milliards d'€ en 2021 et 126,8 milliards d'€ en 2022, représentant respectivement 6,5 % et 4,8 % du PIB.**



La dette publique continue ainsi d'augmenter pour dépasser désormais 3 000 Milliards d'€, représentant encore plus de 110 % du PIB (contre 60 % pour le seuil fixé par les critères de Maastricht).

Evolution du déficit public (en histogramme gris) et de la dette publique (en courbe rouge)



A horizon 2027, le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit le retour du déficit public sous les 3 % (en comptant notamment sur l'équilibre financier des collectivités locales et l'excédent des administrations de sécurité sociale). En revanche, la dette publique devrait rester très largement supérieure au seuil indiqué dans le pacte de stabilité et de croissance (60 %), aux alentours de 110 % du PIB en 2027.

1.2 Projet de loi de finances pour 2024 : les principales mesures intéressant le bloc communal

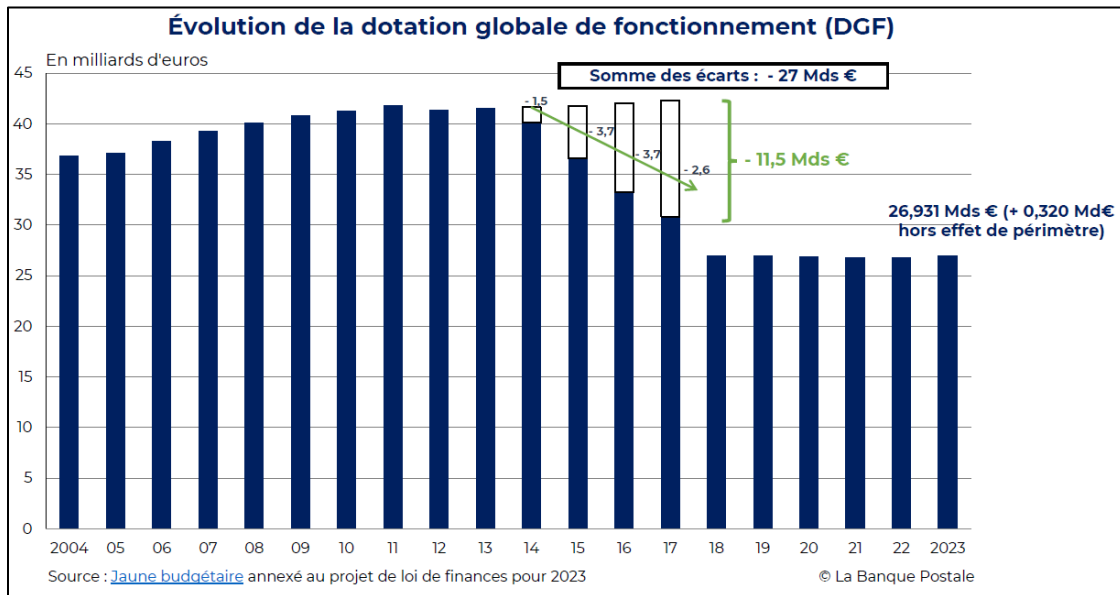
1.2.1 Les concours financiers versés par l'Etat

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement des communes (DGF) comprend :

- La dotation forfaitaire (DF)
- Les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP).

En 2023, pour la première fois depuis 2013, la DGF était abondée par l'Etat de 320 M€.

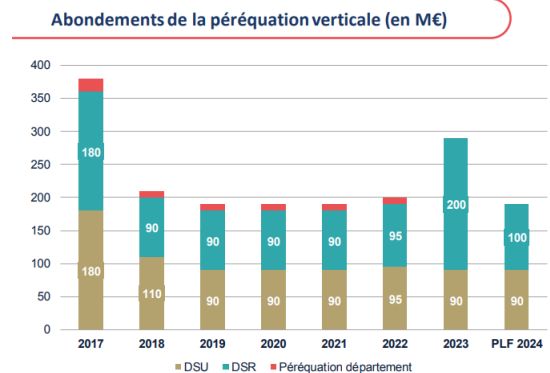


Très concrètement, en 2023, l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes était suspendu (pris en charge par l'Etat) et les communes ont donc conservé l'intégralité de la croissance (lorsque c'est le cas) liée à la variation de la population (+35 M€).

Les dispositifs de péréquation étaient de nouveau renforcés (+290 M€), et notamment la dotation de solidarité urbaine (DSU, +90 M€) dont la Ville de Talence est bénéficiaire.

Au sein du projet de loi de finances pour 2024, il est proposé une augmentation de la DGF de l'ordre de 220 M€, se traduisant par la reconduction des dispositions appliquées en 2023, à savoir :

- Un écrêtement 2024 de la dotation forfaitaire encore pris en charge par l'Etat ;
- Un abondement de 190 M€ (dont 90 M€ pour la DSU) des dotations de péréquation.



Pour la Ville de Talence, les concours financiers versés par l'Etat devraient ainsi être en augmentation entre 2023 et 2024, de près de 150 k€.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont la Ville de Talence est contributrice (par l'intermédiaire de Bordeaux Métropole), est maintenu au niveau national à 1 milliard d'euros. **Cela se traduit par une contribution pour la Ville de Talence comprise entre 300 et 350 k€ chaque année.**

Les enveloppes destinées au financement de l'investissement

Créé par la loi de finances pour 2023, le « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (dit fonds vert) est augmenté en 2024, de 1,5 Mds€ à 2,5 Mds€. Sont éligibles les communes et EPCI, en priorité pour la rénovation des écoles et toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation au changement climatique (prévention des inondations, des risques d'incendies...) ou encore l'amélioration du cadre de vie.

Quatre autres enveloppes de soutien à l'investissement public local sont par ailleurs reconduites en 2024 avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique :

- Dotation de soutien à l'investissement local : 570 M€
- Dotation politique de la Ville : 150 M€
- Dotation d'équipement des territoires ruraux : 1 046 M€
- Dotation de soutien à l'investissement des départements : 212 M€.

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Enveloppe 2024	570 M€ (+ 111 M€ DSIL exceptionnelle)	150 M€	1,046 Mds€	212M€
% part consacrée à la transition écologique	30% (25% en 2022)		20% (0% en 2022)	25% (0% en 2022)
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

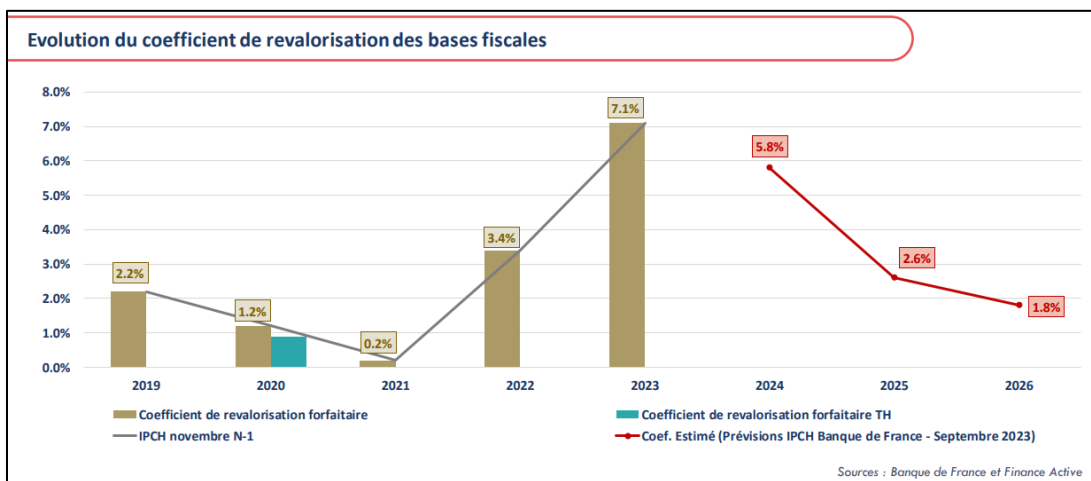
Sources : LF 2023, PLF 2024

1.2.2 Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2024

Depuis quelques années, avec l'inflation importante que subissent tous les acteurs économiques, ce coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition constitue une variable stratégique dans l'équilibre des budgets communaux.

Selon l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N et le mois de novembre N-1.

Au mois de septembre dernier, il était anticipé par les spécialistes que ce coefficient s'établirait entre 5 et 6 % pour 2024.



Depuis, l'inflation est en train de ralentir et ce coefficient s'élèverait plutôt aux alentours de 4 %, hypothèse que nous prenons pour l'élaboration du budget primitif 2024.

1.2.3 Fin des mesures de soutien de l'Etat dans le cadre de la forte augmentation des prix de l'énergie

Dans le cadre de la forte augmentation des prix de l'énergie, l'Etat avait mis en place différents mécanismes pour amortir le choc pour les collectivités, dont deux bénéficieront a priori à la Ville de Talence pour l'année 2023 :

- L'amortisseur électricité ;
- Le filet de sécurité.

Le projet de loi de finances pour 2024 ne reconduit pas de tels dispositifs.

2. DANS UN CONTEXTE DIFFICILE, LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE RESTE PRESERVEE

LES PRINCIPAUX RESULTATS A RETENIR DE CET EXERCICE 2023

Comme pour tous les acteurs institutionnels, sociaux et économiques, l'année 2023² aura été marquée par une inflation importante (notamment avec l'envolée des prix de l'énergie), la remontée des taux d'intérêt, des difficultés d'approvisionnement et des tensions sur le marché de l'emploi.

Traduction directe et immédiate pour la Ville de Talence, les soldes d'épargne sont en diminution relativement importante, d'un peu plus de 2 M€ (dont la moitié environ imputable à la hausse de la facture énergétique).

Dans le même temps, et profitant de résultats très positifs enregistrés au compte administratif 2022, la Ville de Talence a poursuivi ses investissements d'envergure. Trois projets ont ainsi été finalisés (réhabilitation du stade nautique, extension et réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie, travaux du stade Pierre Paul Bernard, du pôle administratif et sportif et du dojo) et d'autres s'appêtent à être lancés (phase d'études en cours).

Sur l'exercice 2023, les ressources propres de la collectivité couvrent près de 80 % de ces investissements, le solde étant financé par un emprunt de 3,3 M€. Ce recours limité et optimisé à l'emprunt permet de quasiment stabiliser l'encours de dette et de continuer à afficher une capacité de désendettement très en deçà des seuils d'alerte.

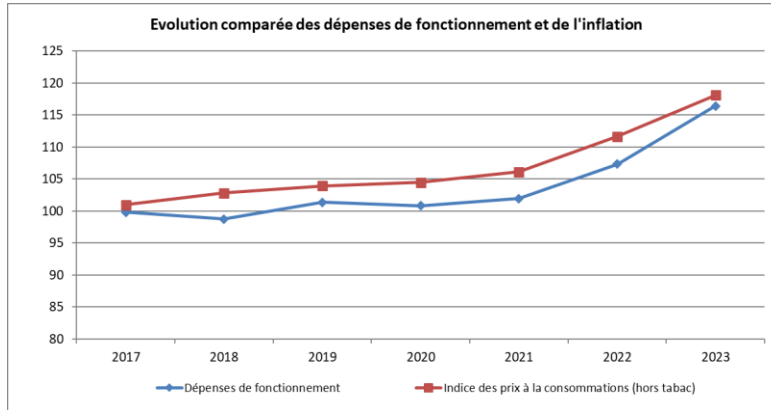
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	3,9 M€	5,3 M€	5,0 M€	5,4 M€	6,6 M€	6,8 M€	4,5 M€
Encours de dette au 31/12	28,4 M€	25,9 M€	23,6 M€	18,4 M€	16,3 M€	19,5 M€	20,8 M€
Capacité de désendettement	7,3 ans	4,9 ans	4,7 ans	3,4 ans	2,5 ans	2,9 ans	4,6 ans
Trésorerie au 31/12	17,0 M€	14,9 M€	21,8 M€	15,7 M€	13,0 M€	7,6 M€	0,4 M€

D'un point de vue budgétaire, l'année 2023 aura été particulière à plus d'un titre, avec :

- La réouverture en août dernier du stade nautique Henri Deschamps ;
- Un soutien très nettement renforcé au secteur associatif et au centre communal d'action sociale ;
- La nouvelle revalorisation de la rémunération des agents ;
- L'inflation des prix des fournitures et prestations courantes (alimentation, matériel et outillage, petits travaux...) et la multiplication par près de 2 du prix de l'électricité et du gaz.

² Ce rapport ayant été rédigé début décembre, il importe de préciser que les chiffres indiqués pour l'exercice 2023 sont prévisionnels. Il conviendra d'attendre l'élaboration du compte administratif et du compte de gestion pour avoir des chiffres et résultats définitifs.

Jusqu'en 2022, la Ville de Talence avait ainsi réussi à contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à l'inflation. L'exercice 2023 étant marqué par une hausse de près de 10 % de ces dépenses (+4,2 M€), leur évolution se rapproche de celle de l'inflation pour être quasiment identique sur la période 2017-2023.

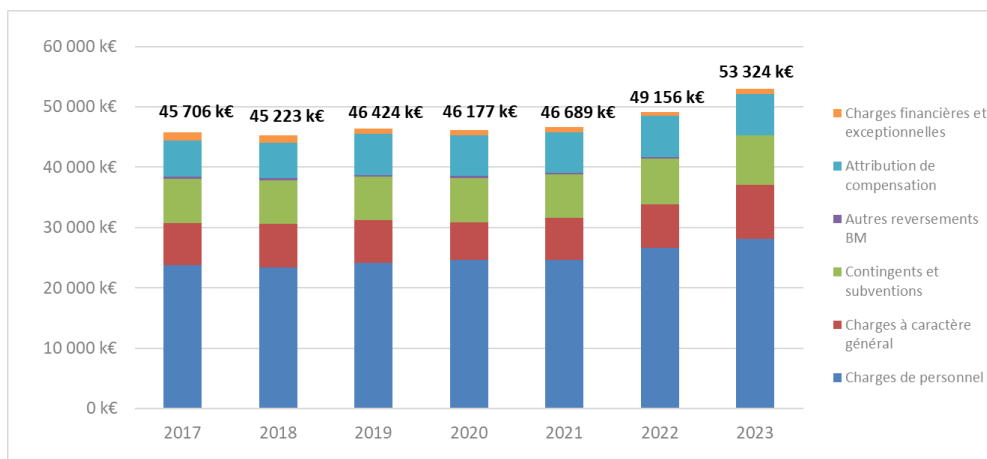


Sur l'exercice 2023, ce sont les charges à caractère général qui évoluent le plus significativement (+25 %, soit +1,8 M€), sous l'effet de la hausse du prix des fluides et de l'énergie (+1,3 M€), ainsi que de l'inflation des prix des produits de la vie courante (+0,1 M€ pour l'alimentation et +0,4 M€ pour différents contrats de prestation de service).

Les charges de personnel sont également en forte progression en 2023, passant de 26,65 M€ à 28,05 M€ (+5,3 % - les explications sont détaillées plus loin dans ce rapport). C'est le cas aussi des subventions versées au CCAS (+0,65 M€) et aux associations (+0,1 M€) que la Ville a souhaité soutenir dans ce contexte financier compliqué.

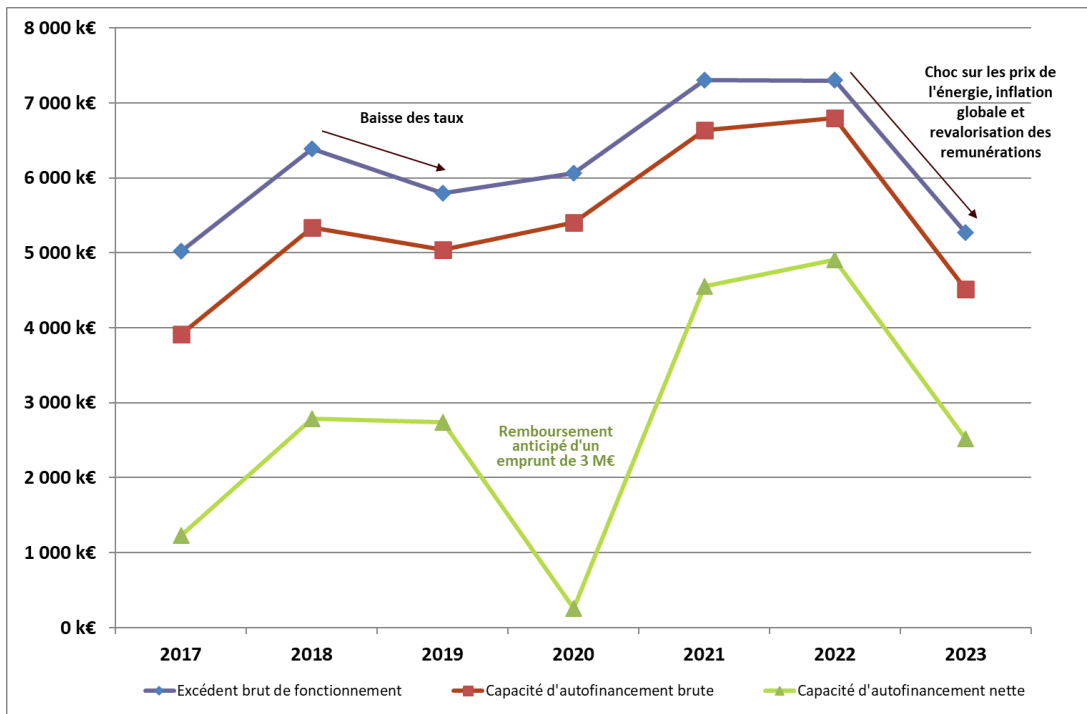
Enfin, pour la première fois depuis 2015, les frais financiers sont en augmentation (de 0,2 M€), résultat de la remontée des taux d'intérêts et des emprunts récemment souscrits pour financer les projets d'investissement.

Ainsi, au compte administratif 2023, les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à environ 53,3 M€ (contre 49,2 M€ au CA 2022).



Dans le même temps, les recettes de fonctionnement progressent (+3,4 %) à un rythme très nettement inférieur. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+7,1 %) est en effet contrecarrée par la diminution du produit des droits de mutation à titre onéreux (baisse d'un tiers environ) et des versements de la caisse d'allocation familiale (-0,7 M€, désormais directement versés aux structures organisatrices).

Par conséquent, les soldes d'épargne de la Ville sont en forte baisse. L'épargne brute est en effet en diminution de près d'un tiers pour s'établir aux environs de 4,5 M€ (contre 6,8 M€ en 2022), soit un niveau comparable à celui de 2017.



Pour autant, la Ville de Talence continue d'investir. Suite au niveau record d'investissement réalisé en 2022 (18,8 M€), les dépenses d'équipement sont à nouveau importantes en 2023, se chiffrant à un peu plus de 16 M€.

Trois projets d'envergure ont notamment été finalisés :

- Réhabilitation du stade nautique ;
- Réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Lapie ;
- Réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard / Construction du pôle administratif et sportif et d'un dojo.

D'autres sont en cours d'étude pour des travaux à venir à compter de 2024/2025 :

- Construction d'une salle de diffusion en centre-ville ;
- Réhabilitation du groupe scolaire Camus ;
- Réalisation du grand Peixotto-Margaut ;
- Réhabilitation du Château des Arts et construction de l'école de musique et de danse ;
- Création d'un planétarium ;
- Construction d'une nouvelle cuisine centrale.

Pour financer ces dépenses d'investissement, **la Ville peut compter sur des ressources propres d'un montant total de près de 13 M€ :**

- L'épargne nette : 2,5 M€
- Les subventions versées par l'Etat ou d'autres collectivités dans le cadre des projets d'investissement : 1,4 M€ ;
- La récupération de la TVA : 1,5 M€ ;
- Le reversement par Bordeaux Métropole d'une partie de la taxe d'aménagement : 0,3 M€ ;
- Les cessions foncières : 0,2 M€.

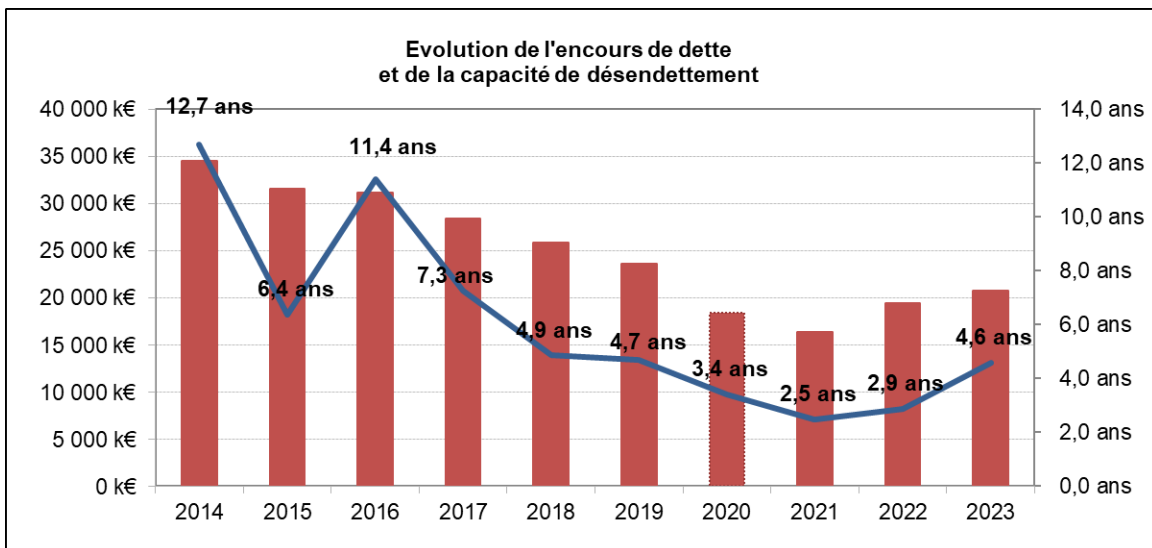
Néanmoins, au regard de l'importance des investissements réalisés, le besoin de financement est relativement conséquent (10,5 M€). Il est couvert par :

- La consommation d'une partie de la trésorerie : 7,2 M€ ;
- Un emprunt d'équilibre : 3,3 M€.

Cet emprunt de 3,3 M€ a été mobilisé au fur et à mesure des besoins constatés sur l'exercice 2023. Il s'agit en fait d'un emprunt total de 5 M€ signé avec la Société Générale (décision municipale n°137 prise en mai 2023), à taux fixe (3,89 %) sur une durée de 20 ans, qui sera définitivement consolidé au plus tard en juin 2024. La Ville empruntera donc les 1,7 M€ restant sur le premier semestre 2024.

Dans le cadre de la signature de ce nouvel emprunt, la Ville de Talence en a profité pour renégocier un autre prêt qu'elle détient auprès de la Société Générale. L'objectif de cette opération a été de sécuriser le plus tôt possible ce produit à taux variable et de le passer à taux fixe (3,85 %) à compter d'avril 2025 (au lieu d'avril 2028 dans le contrat initial).

L'encours de dette est ainsi en très légère hausse en 2023 et passe de 19,5 M€ au 31/12/2022 à 20,8 M€ au 31/12/2023 :



Entre la baisse des soldes d'épargne et l'augmentation de l'encours de dette, la capacité de désendettement est aussi en légère augmentation, de 2,9 ans à 4,6 ans. Pour rappel, elle était de 12,7 ans en 2014 et la moyenne nationale des villes de même strate s'établit en 2022 à 5,2 ans.

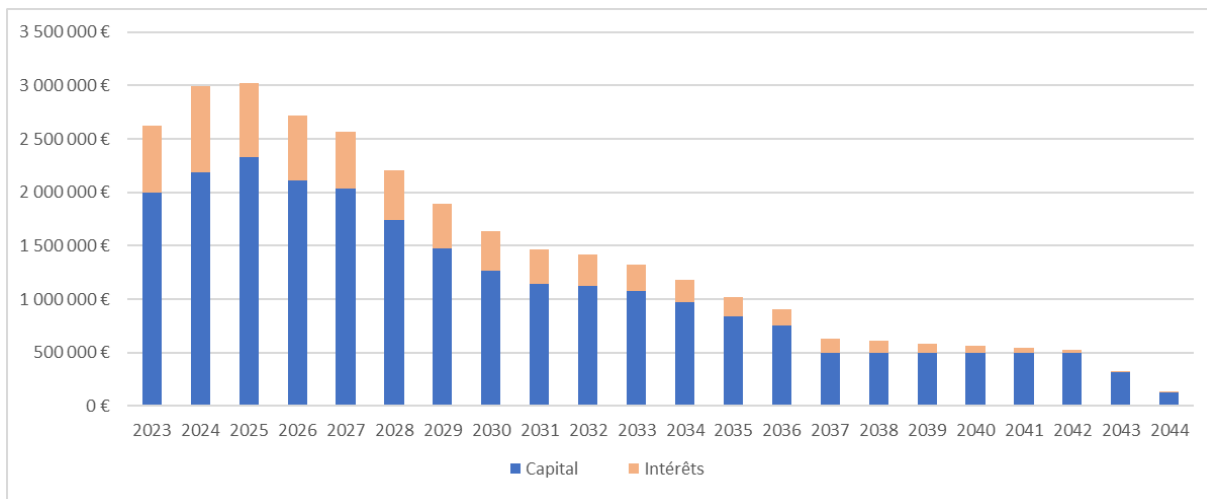
Dans un contexte financier extrêmement tendu, la Ville de Talence continue ainsi d'afficher une situation financière tout à fait saine et dispose des marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de son programme d'investissement.

Quelques caractéristiques de la dette de la Ville au 31 décembre 2023

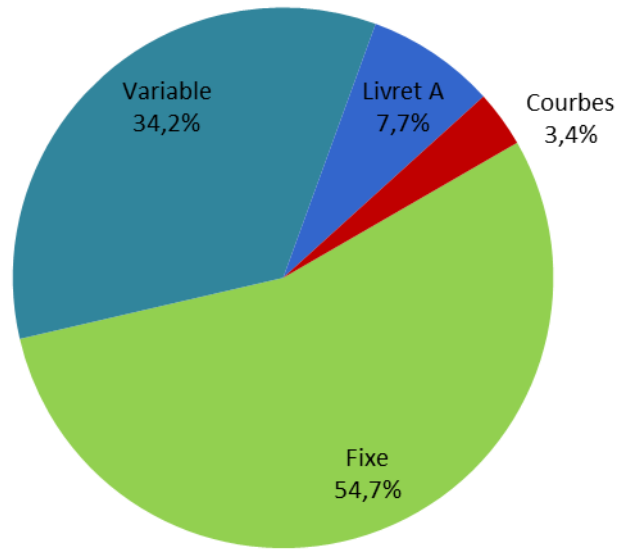
Au 31 décembre 2023, l'encours de dette de la Ville de Talence s'élèvera à 20 764 845 €, soit 458 € par habitant (contre 995 € en moyenne pour les communes de même strate).

- Nombre d'emprunts composant l'encours de dette : 18 (soit un de plus que l'année passée)
- Taux d'intérêt moyen : 3,89 % (en hausse pour la deuxième année consécutive sous l'effet de la remontée des taux)
- Durée résiduelle moyenne : 12 ans et 10 mois

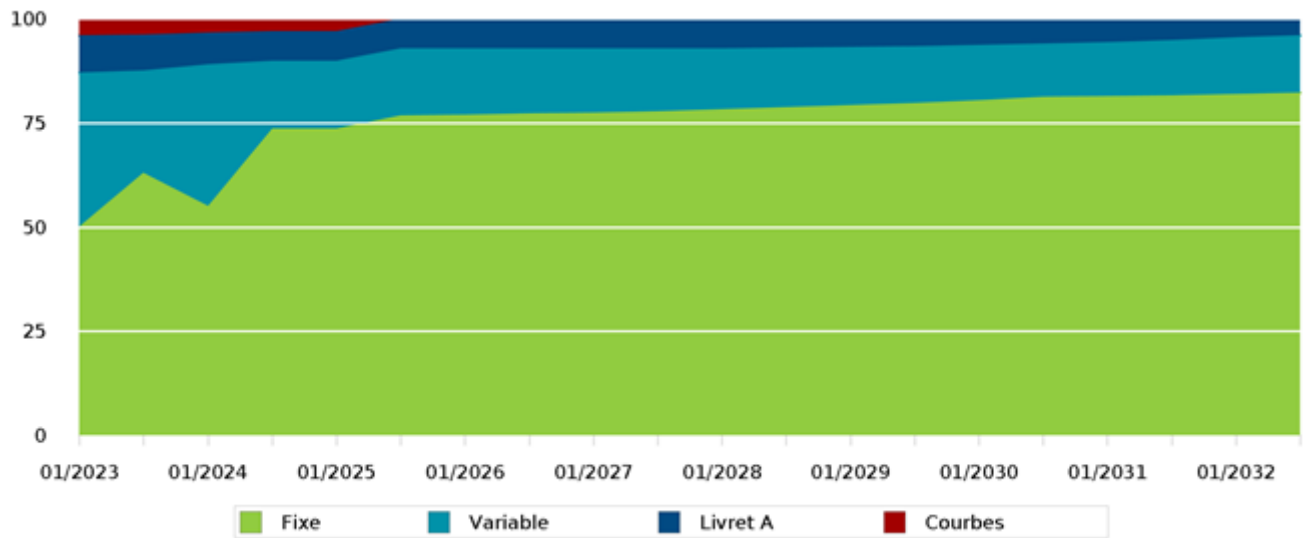
Le profil de remboursement de la dette existante est le suivant (hors opérations de renégociation, remboursement anticipé et nouveaux emprunts contractés à compter du 1^{er} janvier 2024) :



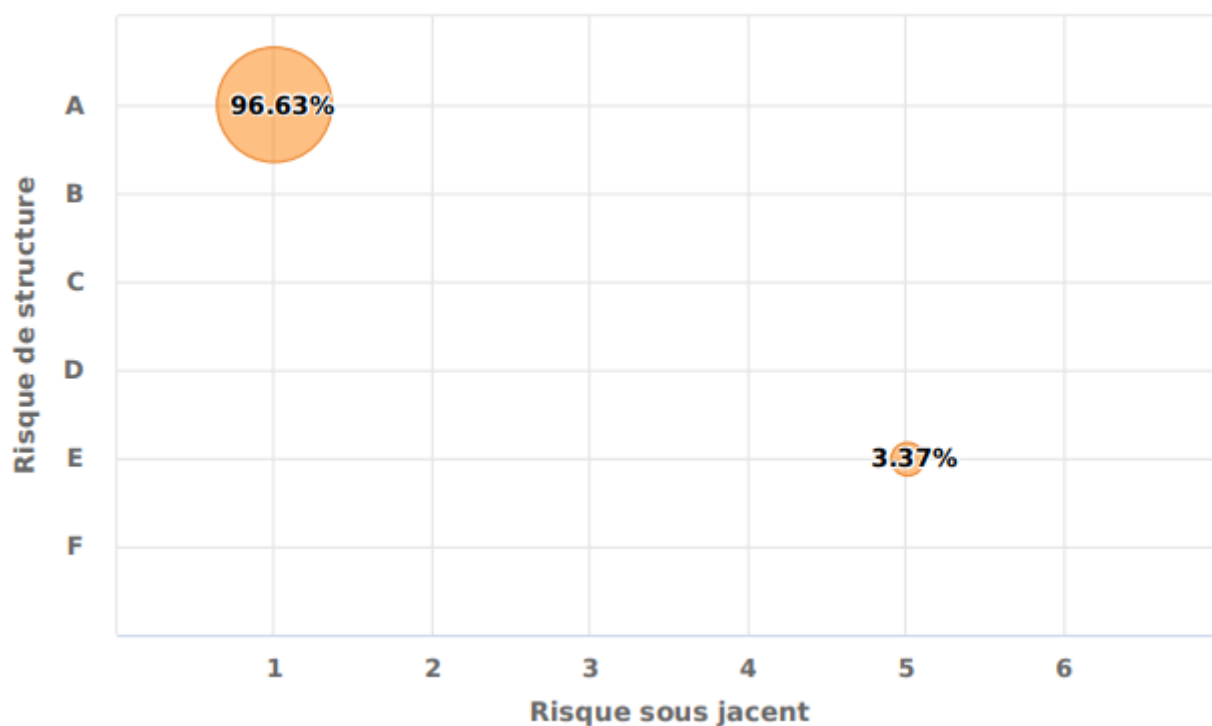
Répartition de la dette selon le type de taux



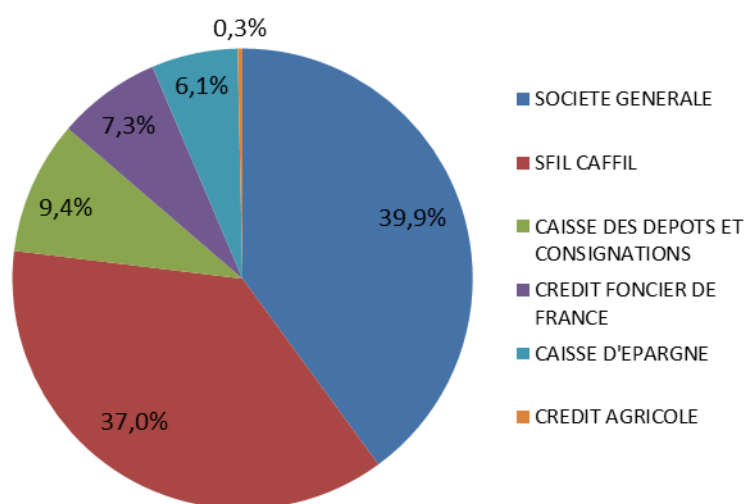
Evolution du risque de taux



Répartition de la dette selon le risque (charte de Gissler)



Répartition de la dette par établissements prêteurs



3. ORIENTATIONS 2024-2028 : UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TOUJOURS AUSSI AMBITIEUX

QUELS ENGAGEMENTS ET AMBITIONS POUR LES ANNEES 2024-2028 ?

Au moment de l'élaboration budgétaire 2023, le contexte financier se dégradait fortement et les prix de l'énergie étaient multipliés par plus de deux. La ville a donc dû s'adapter et mettre en place une stratégie financière, dont les grandes lignes directrices demeurent aujourd'hui :

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition ;**
- **Renforcer son soutien financier aux secteurs associatifs et sociaux ;**
- **Améliorer l'offre de services publics proposés aux Talençais ;**
- **Maîtriser au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement ;**
- **Investir massivement, en priorisant notamment les projets en faveur de la sobriété énergétique.**

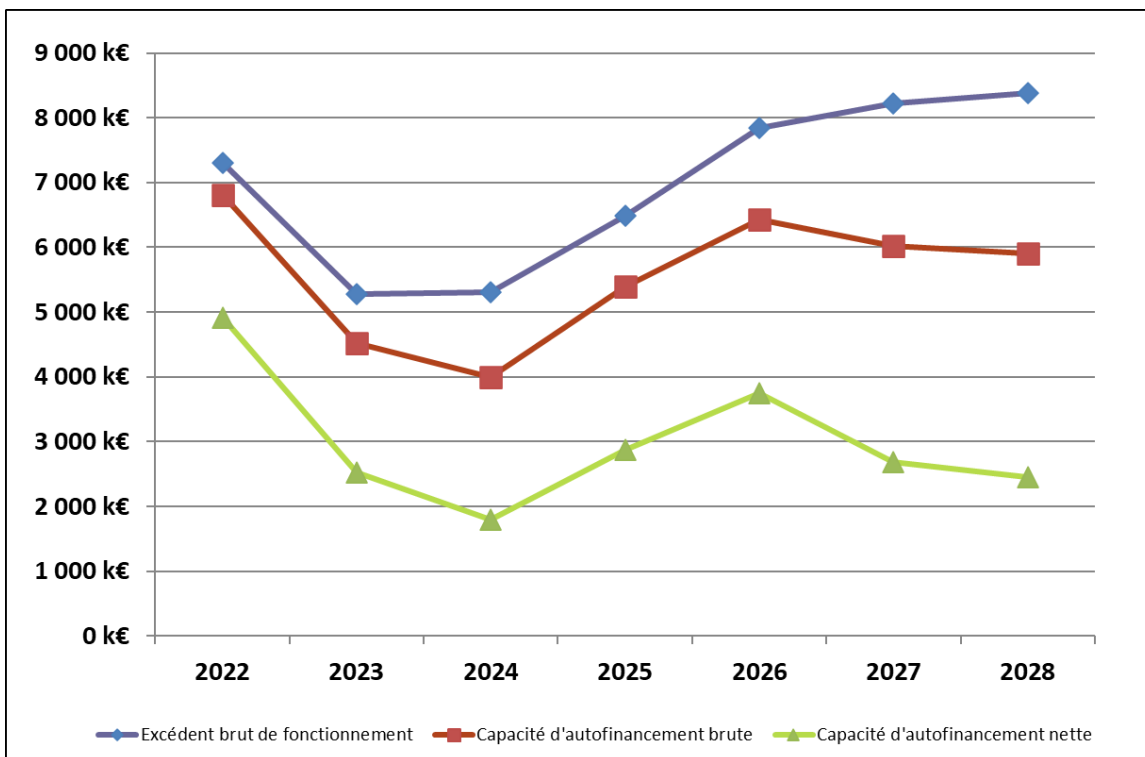
La Ville de Talence, forte d'une meilleure situation financière depuis quelques années, a la capacité d'absorber ces différents chocs financiers tout en poursuivant son action de proximité et en renforçant son soutien financier au secteur social et associatif.

La Ville de Talence fait aussi le choix d'investir plus de 100 M€ entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est même encore renforcé, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Avec l'éducation, seront également priorités des secteurs tels que l'environnement, le cadre de vie et le vivre-ensemble.

Après un exercice 2023 marqué par la baisse des soldes d'épargne (inflation des prix des fournitures et prestations courantes, multiplication par deux du prix de l'électricité et du gaz, nouvelle hausse de la rémunération des agents...), la Ville doit encore poursuivre ses efforts en matière d'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Il est ainsi anticipé une évolution positive des soldes d'épargne sur les trois prochaines années, avant une légère diminution (en lien avec le remboursement des emprunts souscrits pour financer le programme d'investissement).



Comme indiqué précédemment, dans ce contexte, **la Ville de Talence fait le choix de porter un programme d'investissement ambitieux pour les années à venir, de 100 M€ entre 2024 et 2028** (soit 20 M€ par an en moyenne).

Par rapport au programme présenté lors du dernier débat d'orientations budgétaires, la Ville a notamment fait le choix d'ajouter une enveloppe de 200 k€ par an pour la végétalisation des cours d'écoles, tout en conservant 500 k€ par an de crédits destinés à la réalisation de travaux en faveur de la sobriété énergétique des bâtiments.

Il est aussi prévu sur l'année 2024 l'installation d'une chaufferie biomasse (1 M€) adossée au stade nautique Henri Deschamps.

Ainsi, d'ici 2028, ce sont plus de 37 M€ (37 % des crédits) qui seront affectés à cet objectif transversal qu'est la transition écologique.

(en milliers d'euros)	2024	2025	2026	2027	2028
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	8 570	12 160	11 600	3 900	3 400
Château des Arts	200	5 000	6 800	1 500	1 000
Grand Peixotto-Margaut	2 000	3 200	2 400		
Aménagement et végétalisation des espaces publics	1 970	1 330	150	150	150
Chaufferie biomasse	1 000				
Entretien du patrimoine et végétalisation	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500	500
Secours populaire - CTM	440				
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	110	240			
Quartier de Thouars	500				
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	100	140			
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	5 277	4 000	16 300	11 755	8 000
Groupe scolaire Lapie	180				
Groupe scolaire Camus	150	700	4 500	2 575	2 000
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		650			
Groupe scolaire Saint-Exupéry (en complément de Bordeaux Métropole)				500	500
Groupe scolaire Picasso (en complément de Bordeaux Métropole)				500	500
Plan cours d'écoles résilientes	200	200	200	200	
Extension Îlot des enfants	600	600			
Création de la maison de l'enfance (Curie/Espeleta)	200				
Création de la maison de la petite enfance (Pagnol)	100				
Nouvelle cuisine centrale	130	425	3 500	2 100	1 500
Pôle d'animation Crespy	650	850			
Salle de diffusion	100	275	4 000	3 680	2 000
Planétarium	80	200	4 100	2 200	1 000
Médiathèque Gérard Castagnéra	65				500
Stade nautique Henri Deschamps	1 150				
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo	1 672				
Nouvel espace pour la gymnastique		100			
PROXIMITE-SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE	350	200	350	0	350
Budget participatif	350		350		350
Vidéoprotection		200			
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 678	2 758	2 298	2 738	2 378
Acquisition de matériels	720	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	738	778	818	858	898
Autres projets et dépenses imprévues	2 220	1 260	760	1 160	760
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	17 876	19 118	30 548	18 393	14 128
			100 064		
dont dépenses affectées à la transition écologique					37 495

A noter que les estimations du programme d'investissement 2024-2028, indiquées ici, sont naturellement susceptibles d'être régulièrement actualisées et modifiées en fonction :

- *De l'avancement des projets (notamment du fait des contraintes techniques et règlementaires),*
- *Du coût réel des dépenses soumis au résultat des appels d'offres et à l'actualisation des prix.*

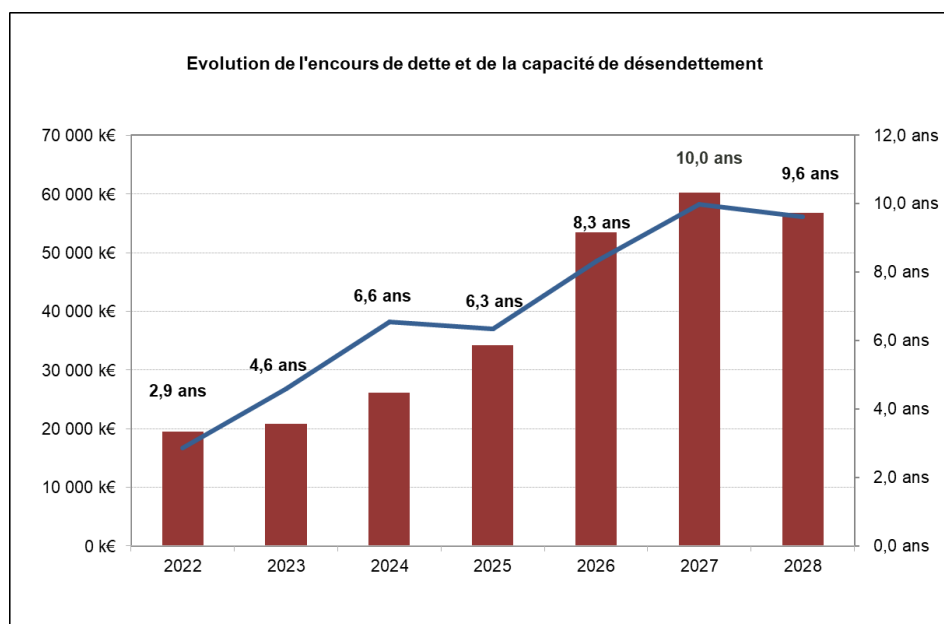
Il importe également de rappeler que les chiffres indiqués correspondent aux différents calendriers prévisionnels de paiement (et non d'engagement des crédits).

Ce programme 2024-2028, comme indiqué dans le tableau en page précédente, prévoit donc :

- La réalisation de nouvelles opérations :
 - La réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus
 - La construction d'une nouvelle cuisine centrale
 - La réouverture de la halte de Talence Médoquine
 - Le Grand Peixotto-Margaut (bâtiments et jardins)
 - La réhabilitation du château des Arts
 - La construction d'une salle de diffusion
 - La construction d'un planétarium
 - L'aménagement et la végétalisation de 7 places publiques
 - Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école
 - L'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique
 - Des travaux complémentaires à ceux réalisés par Bordeaux Métropole sur trois groupes scolaires
 - L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy
 - La création des maisons de l'enfance et de la petite enfance
- La mise en œuvre de travaux dans le cadre d'enveloppes annuelles :
 - Travaux de sobriété énergétique
 - Entretien du patrimoine
 - Végétalisation de la Ville
 - Aires de jeux pour enfants
 - Budget participatif
 - Acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services
- Et la fin des paiements en 2024 de 3 grands projets :
 - La réhabilitation et extension du groupe scolaire Lapie
 - La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps
 - La réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard et la construction du pôle administratif et sportif, ainsi que du Dojo

Cet ambitieux programme d'investissement est calibré en fonction des capacités financières de la Ville. Le recours à l'emprunt sera forcément nécessaire, mais la Ville pourra aussi compter sur des ressources propres lui permettant de s'endetter dans des proportions restant soutenables.

La capacité de désendettement restera en effet inférieure à 12 ans.



Cette stratégie financière permettra de préserver les grands équilibres financiers, à savoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans et une épargne nette positive.

(en milliers d'euros)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Var. annuelle moyenne 2028/2023
Dépenses de gestion	52 688	55 218	55 872	56 495	57 397	58 323	2,1%
dont charges à caractère général	9 000	9 500	9 690	9 884	10 081	10 283	2,7%
dont charges de personnel	28 050	30 205	30 829	31 209	31 863	32 537	3,0%
dont autres charges de gestion courante	8 251	7 870	7 877	7 884	7 891	7 898	-0,9%
dont attribution de compensation BM et FPIC	7 115	7 128	7 171	7 214	7 257	7 300	0,5%
Recettes de fonctionnement	57 840	60 157	62 200	64 179	65 466	66 554	2,8%
dont impôts et taxes	43 955	45 865	47 936	49 976	51 343	52 523	3,6%
dont dotations et participations	8 749	8 663	8 535	8 369	8 184	7 984	-1,8%
dont produit des services	4 800	5 292	5 392	5 494	5 598	5 704	3,5%
Epargne de gestion	5 152	4 939	6 328	7 684	8 069	8 231	9,8%
Intérêts de la dette	636	949	937	1 259	2 042	2 332	29,7%
Epargne brute	4 516	3 990	5 391	6 425	6 027	5 899	5,5%
Remboursement du capital des emprunts	1 994	2 191	2 524	2 673	3 348	3 446	11,6%
Epargne nette	2 523	1 799	2 867	3 751	2 679	2 453	-0,6%
Dépenses réelles d'investissement	16 355	17 881	19 123	30 553	18 398	14 133	-2,9%
dont dépenses d'équipement	16 340	17 876	19 118	30 548	18 393	14 128	-2,9%
dont acquisitions foncières	0	0	0	0	0	0	so
dont autres	16	5	5	5	5	5	-20,5%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	3 310	10 074	5 658	4 937	5 606	12 538	30,5%
dont FCTVA	1 503	2 326	2 308	2 287	2 706	4 388	23,9%
dont autres ressources d'investissement	1 807	7 748	3 350	2 650	2 900	8 150	35,2%
Fonds de roulement au 01/01	7 649	426	2 000	2 000	2 000	2 000	-23,5%
Consommation du fond de roulement	7 223	-1 574	0	0	0	-857	-165,3%
Fonds de roulement au 31/12	426	2 000	2 000	2 000	2 000	2 857	46,3%
Emprunts contractés / Besoin d'emprunt	3 300	7 582	10 598	21 865	10 113	0	-100,0%
Encours de dette au 01/01	19 458	20 765	26 156	34 230	53 421	60 187	25,3%
Variation de l'encours de dette	1 306	5 391	8 074	19 192	6 765	-3 446	-221,4%
Encours de dette au 31/12	20 765	26 156	34 230	53 421	60 187	56 741	22,3%
Capacité de désendettement	4,6 ans	6,6 ans	6,3 ans	8,3 ans	10,0 ans	9,6 ans	15,9%

4. Les orientations retenues pour le budget primitif 2024

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2024 ?

Dans un contexte financier qui reste extrêmement tendu, la Ville de Talence fait le choix, pour la neuvième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de poursuivre son ambitieux programme d'investissement.

Au budget primitif 2024, ce sont un peu plus de 2 M€ de charges supplémentaires qui pèseront sur la section de fonctionnement de la Ville, mais contrairement à l'année précédente, les recettes de fonctionnement devraient évoluer dans des proportions similaires, **permettant de stabiliser les soldes d'épargne et de poursuivre le programme d'investissement sans trop s'endetter.**

En termes d'investissement, l'exercice 2024 sera marqué par la fin des paiements de trois projets finalisés en 2023, la poursuite des études de nombreuses autres opérations et le lancement des travaux du Grand Peixotto-Margaut.

4.1 Une section de fonctionnement encore sous tension et des soldes d'épargne stabilisés

4.1.1 Une évolution des dépenses de fonctionnement qui reste forte

Jusqu'en 2022, la Ville de Talence avait réussi à maintenir l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement (+1,2 % par exemple entre les budgets primitifs 2021 et 2022). Depuis 2023, cet exercice est rendu beaucoup plus compliqué avec l'inflation, les revalorisations successives des charges de personnel et les attentes et besoins toujours plus nombreux de la population.

Au budget primitif 2023, les dépenses réelles de fonctionnement étaient ainsi en progression de 10,3 % pour s'élever à 54,3 M€.

Pour le budget primitif 2024, les perspectives sont légèrement différentes, avec une évolution plus mesurée de ces dépenses (+4,6 %), mais restant toutefois encore importante. Ce sont en effet un peu plus de 2 M€ de charges supplémentaires qui pèseront sur la section de fonctionnement de la Ville (contre +5 M€ en 2023 avec la multiplication par deux des prix de l'énergie), avec :

- **L'ouverture sur une année pleine du stade nautique** : +0,3 M€ de charges courantes et +0,3 M€ de charges de personnel ;
- **La nouvelle revalorisation de la rémunération du personnel** : +1,0 M€ (dont l'augmentation du point d'indice sur une année pleine et l'ajout de 5 points sur toutes les grilles indiciaires) ;
- **Des créations de poste pour améliorer l'offre de services publics** : +0,6 M€ ;
- **Un soutien financier renforcé renouvelé au secteur associatif et au CCAS** ;
- **Des charges financières nouvelles** liées à la remontée des taux et à l'emprunt de 5 M€ contracté sur l'exercice 2023 : +0,3 M€.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à 56,8 M€ :

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Dépenses de fonctionnement	57,2 M€	59,7 M€	4,4%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9,6 M€	10,0 M€	4,4%
Chapitre 012 - Charges de personnel	28,3 M€	30,2 M€	6,7%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7,2 M€	7,2 M€	0,1%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7,9 M€	7,8 M€	-1,6%
Chapitre 66 - Charges financières	0,7 M€	1,0 M€	36,1%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,5 M€	0,6 M€	5,7%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	0,0 M€	0,0 M€	0,0%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1,2 M€	0,8 M€	-35,9%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1,8 M€	2,2 M€	24,5%
soit dépenses réelles de fonctionnement	54,3 M€	56,8 M€	4,6%
soit dépenses imprévues	0,0 M€	0,0 M€	so
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	3,0 M€	3,0 M€	0,2%

Dans le même temps, les recettes progresseront a priori de 4,4 %, pour atteindre (y compris opérations d'ordre) 59,7 M€. La Ville de Talence a ainsi la capacité de dégager en 2024 un virement à la section d'investissement (opérations d'ordre) de 3,0 M€, soit un montant identique à celui de l'année précédente.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs depuis 2017

Depuis 2017, l'évolution des charges de personnel est restée globalement maîtrisée jusqu'en 2021 (+0,9 % en moyenne par an). Il importe de rappeler que sur cette période, la Ville a tout de même repris en régie certaines activités (centres de loisirs) ou créé de nouveaux services de proximité (comme Allo Talence et la médiation).

Leur augmentation est en revanche beaucoup plus conséquente en 2022 (+7,9 %, soit +2,0 M€), en raison notamment :

- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au 1^{er} février 2022 : +0,35 M€ ;
- De la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 : +0,5 M€ ;
- Du versement de la prime inflation : +0,1 M€ ;
- De la revalorisation du SMIC et des grilles de catégorie C : +0,3 M€

En 2023, les charges de personnel sont en hausse de 2,8 % et atteignent un peu plus de 28 M€. On explique essentiellement cette évolution par l'application des mesures salariales (dont la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 de 1,5 % du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires et l'augmentation du SMIC).

En dehors de ces facteurs collectifs de hausse des rémunérations, la masse salariale croît aussi avec :

- Les évolutions de carrières individuelles (prise d'un échelon, promotion dans le cadre de la CAP ou suite à la réussite d'un concours ou examen) ;
- Les recrutements réalisés, le nombre d'agents présents au 31/12 dans la collectivité passant de 762 en 2022 à 796 en 2023.

Outre la réouverture en août dernier du stade nautique (recrutement de maîtres-nageurs, de personnel technique, d'entretien et d'accueil...), la municipalité a aussi renforcé ses effectifs dans certains secteurs jugés comme prioritaires :

- La sécurité et tranquillité publique avec des créations de poste au sein de la police municipale et de la surveillance de la voie publique ;
- L'accueil et l'encadrement des enfants en dehors du temps scolaire ;
- L'entretien et la maintenance de nos bâtiments communaux, notamment pour accentuer notre expertise en matière de sobriété énergétique.

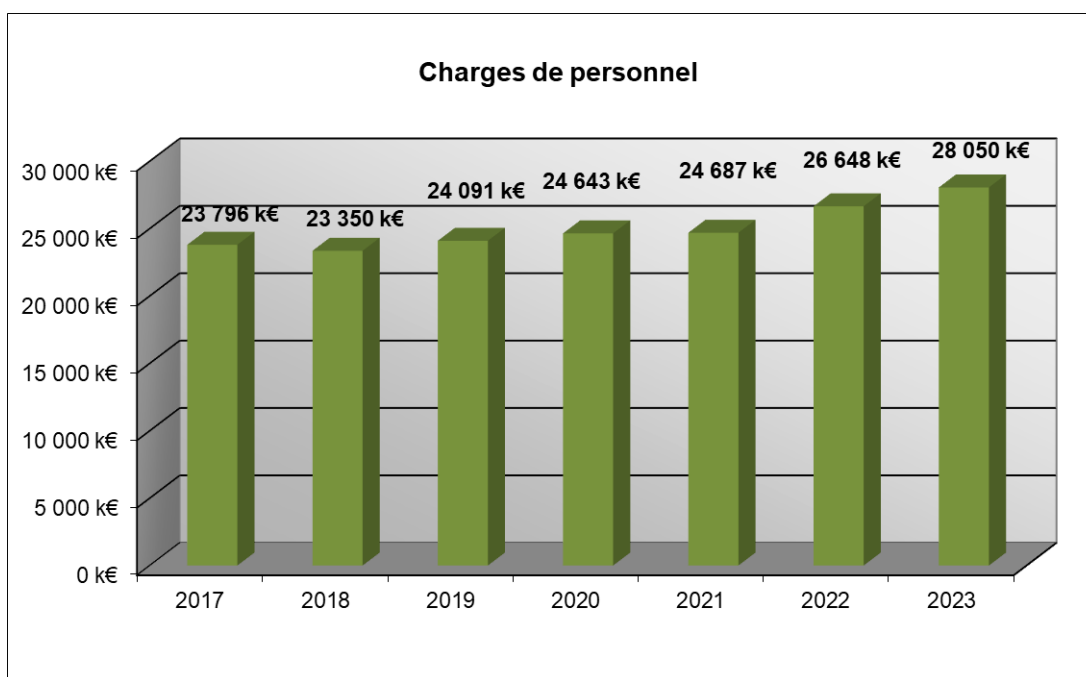


Tableau des effectifs :

EFFECTIFS AU 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TITULAIRES	511	508	509	505	510	501	505
CONTRACTUELS	207	218	237	256	224	261	291
TOTAL	718	726	746	761	734	762	796

Tableau des effectifs par catégories :

EFFECTIFS PAR CATEGORIES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A	48	50	56	55	62	64	59
B	115	125	130	128	130	134	148
C	555	551	560	578	542	564	589
TOTAL	718	726	746	761	734	762	796

Tableau des effectifs par catégories et filières :

FILIERES		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ADMINISTRATIVE	A	36	38	42	42	45	46	42
	B	13	15	18	18	23	24	30
	C	82	87	93	93	85	89	89
ANIMATION	A							
	B	15	14	13	13	14	14	13
	C	135	122	123	135	124	134	140
CULTURELLE	A	7	7	7	8	9	10	8
	B	55	59	61	58	62	65	65
	C	11	11	11	11	11	12	12
SECURITE	A							
	B	3	3	3	3	3	3	3
	C	11	9	12	11	10	12	12
SOCIALE	A	1	1	1	1	1	1	
	B							
	C	31	27	22	19	17	17	16
SPORTIVE	A							
	B	16	18	18	17	10	10	17
	C	1	1	1	1	1	1	1
TECHNIQUE	A	4	4	6	4	7	7	9
	B	13	16	17	19	18	18	20
	C	284	294	298	308	294	299	319

Il convient d'être prudent à la lecture de ces tableaux qui reflètent les effectifs de la Ville à un instant T et dont les données dépendent du statut des agents occupant les postes, sans qu'il n'y ait forcément de lien direct avec la fonction.

Entre les comptes administratifs 2022 et 2023 (budget principal), les charges de personnel seront ainsi passées de 26,65 M€ à 28,05 M€. Hors charges patronales, la rémunération des agents se décompose ainsi :

- Traitements indiciaires (selon les grilles de la fonction publique territoriale) : 15 616 922 €
- Régimes indemnitaires (conformément aux délibérations en vigueur) : 2 863 812 €
- Nouvelles bonifications indiciaires (selon le tableau ci-dessous) : 202 765 €
- Heures supplémentaires³ : 248 805 €

NBI existantes	Motifs de la NBI	Nombre d'agents la percevant
NBI 10 points	Accueil public, dessinateur, missions réalisées en Quartier politique de la Ville	128
NBI 15 points	Encadrement d'une équipe, régisseur, missions réalisées en Quartier politique de la Ville...	38
NBI 20 points	Régisseur, missions réalisées en Quartier politique de la Ville...	7
NBI 25 points	Encadrement d'une équipe, missions nécessitant une technicité particulière	51
NBI 30 points	Direction d'une école de musique, chef de bibliothèque	2
NBI 35 points	DGA (strate 40 000 - 150 000 habitants)	2
NBI 60 points	DGS (strate 40 000 - 150 000 habitants)	1

La collectivité met également à disposition 19 logements de fonction aux agents ayant des fonctions d'astreintes et/ou de sécurité. Cet avantage en nature se valorise au total à 46 712 €.

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Au budget primitif 2024, il est prévu une augmentation relativement significative des charges de personnel (+6,7 %, soit +1,9 M€). Elles devraient s'élever à 30,2 M€ (contre 28,3 M€ au BP 2023).

La moitié de cette évolution de la masse salariale s'explique par les différentes mesures de revalorisation :

- L'impact de la hausse sur une année pleine du point d'indice (+1,5 % depuis le 1^{er} juillet 2023) est estimé au total à 0,35 M€ ;
- La revalorisation des catégories C et B sur une année pleine représente un coût total de 0,1 M€ ;
- L'ajout de 5 points d'indices majorés pour tous les agents publics (titulaires et contractuels) à compter du 1^{er} janvier 2024 est évalué à 0,35 M€.

A compter du 1^{er} janvier 2024, une hausse de la part patronale de la cotisation CNRACL (régime de retraite des fonctionnaires) est aussi prévue (de 30,65 % à 31,65 %), soit une augmentation estimée de la masse salariale de 0,15 M€.

³ Depuis le 1^{er} juillet 2018, la durée effective du temps de travail dans la commune est de 1 607 heures par an.

Comme chaque année, les charges de personnel évolueront aussi en fonction du GVT (Glissement vieillissement technicité) et de l'évolution des carrières individuelles, le gouvernement ayant fait savoir que les règles d'ouverture des promotions internes allaient être assouplies. Cette mesure sera effective au 1^{er} janvier 2024 et aura pour objectif de dynamiser les parcours de carrière des agents et de permettre aux employeurs publics d'offrir davantage de perspectives d'évolution professionnelle.

Enfin, la collectivité renforcera en 2024 ses effectifs dans des domaines jugés prioritaires :

- **Les sports avec l'ouverture sur une année pleine du stade nautique et le souhait d'accueillir au mieux les scolaires et le public ;**
- **L'éducation, aussi bien sur le temps scolaire qu'extrascolaire ;**
- **L'aménagement et la végétalisation des espaces publics ;**
- **La transition énergétique, écologique et l'entretien des bâtiments communaux ;**
- **La sécurité, la prévention et l'animation dans les quartiers « sensibles » ;**
- **Certains services administratifs pour accompagner au mieux la dynamique des actions municipales et mener les projets d'investissement.**

Face à cette augmentation importante des charges de personnel (dont une large partie est imposée par la réglementation sans compensation), la collectivité doit redoubler de vigilance, en limitant au maximum le recours aux heures supplémentaires, en s'interrogeant à chaque départ en retraite ou mutation sur la pertinence de remplacer l'agent dont le poste devient vacant et en favorisant dès que cela est possible la mobilité interne.

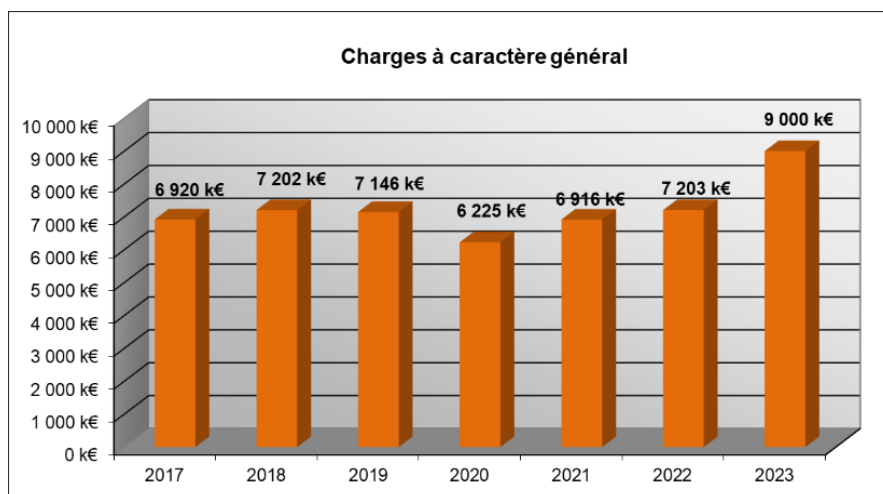
A ce sujet, la Ville de Talence a effectué un travail important au cours des dernières années. Ce sont en effet 11 et 16 postes qui ont été pourvus en 2022 et 2023 par des agents déjà présents au sein de la collectivité.

La Ville continuera enfin de porter son attention sur trois sujets majeurs :

- **Le bien-être au travail**, un service étant en partie dédié à ce sujet ;
- **Le développement des carrières individuelles**, en encourageant encore les mobilités internes et les évolutions professionnelles ;
- **Le renfort de la formation** pour l'ensemble des niveaux de la hiérarchie avec un budget alloué en hausse de près de 40 k€.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

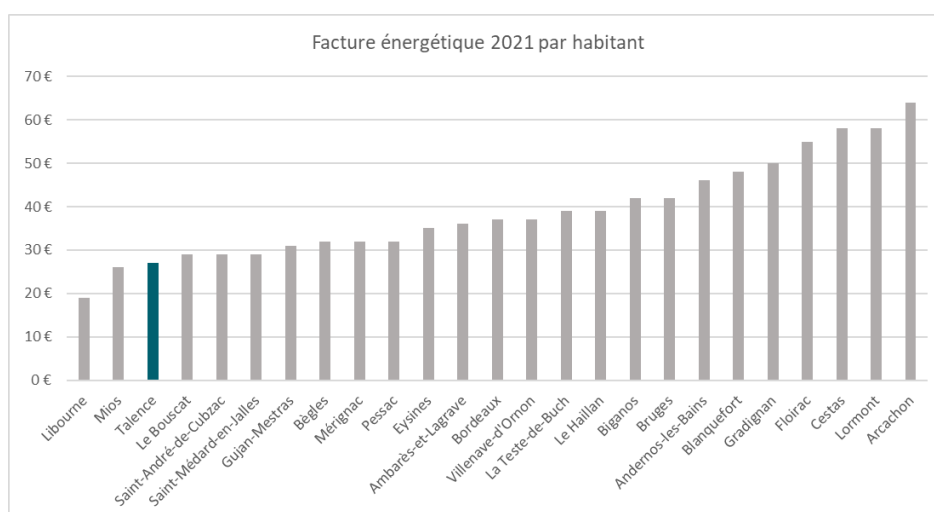
Concernant les charges à caractère général, l'année 2023 marquera un tournant. Tandis que leur évolution était restée jusque-là très maîtrisée (+0,8 % par an en moyenne entre 2017 et 2022), l'inflation des prix et notamment ceux du gaz et de l'électricité aura eu pour conséquence une augmentation très significative de ces charges (+25 %). Elles s'élèveront au compte administratif 2023 à environ 9 M€ (contre 7,2 M€ au CA 2022).



La facture énergétique occupe une place prépondérante dans l'évolution des charges à caractère général sur les dernières années.

L'année 2020 avait été très particulière (crise sanitaire entraînant confinements et restrictions diverses). La Ville avait ainsi réalisé des économies, notamment sur cette facture énergétique et l'achat de denrées alimentaires.

En 2021, le niveau des charges à caractère général était revenu à un niveau comparable à ceux de 2018 et 2019, quoique légèrement en dessous, la Ville de Talence ayant fait entre temps des économies avec le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public et la fermeture en septembre pour travaux du stade nautique. Sur cette question de la facture énergétique (comprise entre 1,5 M€ et 1,7 M€ par an à l'époque), la Ville de Talence faisait d'ailleurs office de bonne élève, puisqu'elle était la troisième commune la moins dépensière en 2021⁴ (par habitant) des 25 communes de Gironde les plus peuplées.



⁴ A noter que sur l'année 2021, le stade nautique Henri Deschamps a fermé début septembre. S'il était resté ouvert toute l'année, le chiffre indiqué pour Talence (27 €/hab.) aurait été un peu plus élevé, de 2 ou 3 €.

Sur l'année 2022, les charges à caractère général ont augmenté de 4,1 %, avec les premiers effets de l'inflation (+5,2 %). Certaines dépenses étaient déjà ainsi en progression :

- Carburants : +33,3 %
- Alimentation : +8,3 %
- Frais d'affranchissement : +10,0 %
- Publication : +34,5 %

A l'inverse, les dépenses liées à l'énergie (hors carburants) étaient en baisse de 10,2 % en 2022, avec la fermeture du stade nautique, mais surtout les économies réalisées (sur une année pleine) avec le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fluides et chauffage	1 738	1 764	1 769	1 455	1 784	1 602
Carburants	126	157	137	112	123	164
Alimentation	852	847	921	651	863	935
Autres achats	610	706	755	798	957	889
Entretien, réparation et maintenance	1 578	1 736	1 686	1 854	1 585	1 591
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	388	426	214	68	110	216
Achats de prestations de services	385	297	396	284	359	661
Assurances	149	150	120	128	319	149
Affranchissement et télécommunications	264	274	231	131	113	124
Impôts et taxes	249	266	243	200	253	253
Formation et déplacement personnel	66	66	76	97	86	86
Insertions, catalogues et imprimés	146	177	202	170	175	236
Transport	123	117	127	81	73	127
Réceptions	28	48	46	22	11	8
Autres charges générales	218	169	223	176	106	163
Total des charges à caractère général	6 920	7 202	7 146	6 225	6 916	7 203

C'est donc uniquement sur l'exercice 2023 que la Ville de Talence aura subi une hausse significative de ses dépenses énergétiques (doublement des prix du gaz et de l'électricité et réouverture du stade nautique), de l'ordre de 1,3 M€, avec comme conséquence l'augmentation d'environ 25 % des charges à caractère général.

Au budget primitif 2024, il est prévu d'inscrire 10 M€ au chapitre des charges à caractère général, soit une augmentation de 4,4 % par rapport au BP 2022 (9,6 M€).

Il est a priori prévu une baisse à compter du 1^{er} janvier 2024 des prix du gaz (-7 % en moyenne) et de l'électricité (-20 % en moyenne), permettant une économie de 0,5 M€ sur la facture énergétique.

A l'inverse, des crédits supplémentaires sont prévus pour tenir compte de l'ouverture sur une année pleine du stade nautique. Il est aussi anticipé une poursuite de l'inflation du prix des produits alimentaires (budget total de plus de 1 M€ pour la production des 2 800 repas servis quotidiennement dans les écoles).

La collectivité souhaite aussi fournir un effort pour l'aménagement et la végétalisation des espaces publics (+150 k€), le traitement des déchets et des biodéchets (+75 k€), ainsi que la formation des agents (+40 k€).

Il est enfin décidé de reconduire les deux enveloppes dédiées au Conseil municipal des enfants (16 k€) et aux Conseils Participatifs de Quartier (120 k€).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

En 2023, la Ville a très sensiblement renforcé son soutien financier au secteur associatif et au centre communal d'action sociale (CCAS). A titre d'exemple, pour ce dernier, une délibération a été prise en novembre 2023 pour augmenter la subvention votée au budget primitif de 450 k€. L'objectif était notamment de palier des difficultés de trésorerie, en ayant à l'esprit que cette subvention supplémentaire permettrait de couvrir la fin de l'exercice 2023 et les premiers mois de l'exercice 2024.

Au budget primitif 2024, les crédits qu'il est prévu d'inscrire à ce chapitre (7,8 M€) sont donc quasiment stables par rapport à ceux votés au BP 2023 (7,9 M€), mais en très nette hausse par rapport à 2022 (7,5 M€).

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7,9 M€	7,8 M€	-1,6%
Subventions aux associations	2,5 M€	2,5 M€	0,0%
Subvention au CCAS	4,3 M€	4,1 M€	-3,5%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	0,5 M€	0,5 M€	0,2%
Contribution aux écoles privées	0,5 M€	0,5 M€	1,8%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
Autres charges de gestion courante	0,1 M€	0,1 M€	15,4%

Au sein de ce chapitre de dépenses, les subventions versées au CCAS (4,1 M€) et aux associations (2,5 M€) représentent donc la majeure partie des crédits. Ce soutien renouvelé traduit la volonté de la Ville de poursuivre son action de proximité auprès des Talençais les plus fragiles et des publics fréquentant les associations.

Les autres postes de dépenses de ce chapitre sont nettement moins importants et sont quasiment stables entre 2023 et 2024.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Ce chapitre de dépenses retrace les relations financières avec Bordeaux Métropole. Selon les dernières données communiquées, il sera proposé au budget primitif 2024 que ces dépenses restent quasiment stables (7,2 M€).

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7,2 M€	7,2 M€	0,1%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6,8 M€	6,8 M€	0,1%
FPIC	0,4 M€	0,4 M€	0,0%

L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole évoluera de 0,1 %, sous l'effet de la révision des niveaux de service dans le cadre de la mutualisation du service informatique (augmentation du parc de matériel informatique, développement des logiciels métier...).

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera a priori stable (350 k€).

Chapitre 66 – Charges financières

En lien avec la remontée des taux d'intérêts et les derniers emprunts souscrits (5 M€ auprès de la Banque Postale en fin d'année 2022 et 3,3 M€ auprès de la Société Générale tout au long de l'année 2023), les frais financiers supportés par la Ville seront en hausse. Ils passeront de 0,7 M€ à 1 M€ entre les budgets primitifs 2023 et 2024, revenant à un niveau comparable à ceux de 2015 et 2016.

4.1.2 Des recettes de fonctionnement plutôt dynamiques

Certes a priori un peu moins élevée qu'au budget primitif 2023 (+6,4 %), la dynamique des recettes réelles de fonctionnement restera plutôt favorable (+4,4 %). Elles s'élèveront à 59,0 M€ au budget primitif 2024 (contre 56,5 M€ au BP 2023).

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Recettes de fonctionnement	57,2 M€	59,7 M€	4,4%
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,1 M€	0,0 M€	-40,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4,2 M€	4,8 M€	15,2%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	43,8 M€	45,6 M€	4,0%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8,3 M€	8,4 M€	1,0%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,1 M€	0,1 M€	12,5%
Chapitre 76 - Produits financiers	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	0,7 M€	0,8 M€	4,9%
soit recettes réelles de fonctionnement	56,5 M€	59,0 M€	4,4%
soit excédent de fonctionnement reporté	0,0 M€	0,0 M€	so
soit recettes d'ordre de fonctionnement	0,7 M€	0,8 M€	4,9%

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Comme souvent sur les dernières années, **la croissance du produit des impôts et taxes explique l'essentiel de celle des recettes de fonctionnement**. Pour 2024, la progression prévisionnelle est fixée à 4,0 % (soit +1,7 M€) :

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 73 - Impôts et taxes	43,8 M€	45,6 M€	4,0%
Taxes foncières et d'habitation	38,5 M€	40,7 M€	5,8%
Dotation de solidarité métropolitaine	2,1 M€	2,1 M€	0,0%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2,5 M€	2,0 M€	-20,0%
Taxe sur l'électricité	0,7 M€	0,7 M€	0,0%
Droits de place	0,0 M€	0,0 M€	0,0%
Taxe Locale sur la publicité extérieure	0,1 M€	0,1 M€	0,0%

Représentant plus des deux tiers des recettes réelles de fonctionnement, **le produit des taxes foncières et taxe d'habitation devait s'élever à 40,7 M€ au budget primitif 2024 (contre 38,5 M€ au BP 2023, soit +5,8 %)**.

Pour la neuvième année consécutive, les taux d'imposition n'augmenteront pas, la progression du produit des taxes foncières et d'habitation est donc uniquement liée à celle des bases d'imposition. Pour 2024, les hypothèses suivantes sont ainsi prises :

- +4,0 % pour la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (décidée au niveau national et fonction de l'inflation entre novembre 2022 et novembre 2023⁵) ;
- +1,5 % de variation physique (construction/agrandissement/rénovation).

Il importe de noter que pour cette recette stratégique du budget communal, la prévision budgétaire pour 2024 est faite au regard du produit réellement perçu en 2023 (38,6 M€).

Viennent ensuite les droits de mutation à titre onéreux. En toute logique, une baisse de cette recette est anticipée pour 2024 (2,0 M€, contre 2,5 M€), en lien avec la conjoncture économique et un marché de l'immobilier en berne.

Dans l'attente d'informations de la part de Bordeaux Métropole, il est pour l'instant envisagé que la dotation de solidarité métropolitaine reste stable (2,1 M€). Pour rappel, en application du pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2024 est indexée sur l'évolution entre 2023 et 2024 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Enfin, par mesure de prudence, il sera proposé que les autres produits fiscaux restent également stables entre les budgets primitifs 2023 et 2024.

⁵ Chiffre encore inconnu au moment de l'écriture de ce rapport.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Pour la deuxième année consécutive, l'Etat s'est engagé dans le cadre du PLF 2024 à augmenter l'enveloppe des dotations versées aux collectivités locales. **Il sera donc proposé d'inscrire au budget primitif 2024 un montant légèrement revu à la hausse (+1,0 %), les dotations et participations passant 8,3 M€ à 8,4 M€.**

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 74 - Dotations et participations	8,3 M€	8,4 M€	1,0%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4,6 M€	4,7 M€	2,2%
Dotation de solidarité urbaine	2,6 M€	2,7 M€	3,8%
Dotation nationale de péréquation	0,3 M€	0,3 M€	-15,3%
Participations autres organismes (CAF principalement)	0,5 M€	0,6 M€	22,4%
Compensations fiscales	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
Autres dotations et participations	0,2 M€	0,0 M€	-79,8%

Entre la suspension de l'écrêtement de la part forfaitaire, l'évolution démographique et la croissance de la dotation de solidarité urbaine, **la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat sera à priori en hausse de près de 150 k€, soit une augmentation légèrement supérieure à celle de l'année passée (100 k€).**

Chapitre 70 – Produit des services

Avec la réouverture du stade nautique sur une année pleine et l'augmentation continue de la fréquentation des services périscolaires et extrascolaires (la restauration et les centres de loisirs notamment), les produits des services devraient être en hausse en 2024.

Il sera ainsi proposé d'inscrire 4,8 M€ au BP 2024 (contre 4,2 M€ au BP 2022) :

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 70 - Produits des services	4,2 M€	4,8 M€	15,2%
Redevances d'occupation du domaine public	0,3 M€	0,3 M€	0,0%
Redevances services culturels	0,3 M€	0,3 M€	0,0%
Redevances services sportifs	0,3 M€	0,7 M€	154,7%
Redevances services périscolaires	1,6 M€	1,8 M€	7,4%
Reversement Métropole compétence propreté	0,9 M€	0,9 M€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	0,2 M€	0,2 M€	0,6%
Redevance de stationnement	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
Autres produits	0,3 M€	0,4 M€	21,6%

4.2 Section d'investissement : de nombreux projets à lancer tout en limitant le recours à l'emprunt

Au budget primitif 2024, hors restes à réaliser (qui seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire au moment de l'adoption du compte administratif 2023), **les dépenses d'investissement s'élèveront à 19,0 M€** (contre 17,0 M€ au BP 2023) :

	BP 2023	PROJET BP 2024
Dépenses d'investissement	17,0 M€	19,0 M€
dont acquisitions foncières	0,3 M€	0,3 M€
dont dépenses d'équipement	13,1 M€	14,9 M€
dont reversements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	0,7 M€	0,8 M€
dont remboursement d'emprunt	2,0 M€	2,2 M€
dont autres dépenses réelles d'investissement	0,0 M€	0,1 M€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	0,7 M€	0,8 M€
dont autres opérations d'ordre	0,2 M€	0,0 M€

Les dépenses d'équipement s'établiront à 15,2 M€ (y compris acquisitions foncières).

Ces crédits serviront notamment à poursuivre ou engager les travaux suivants :

- La réalisation de nouvelles opérations :
 - o La réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus : 0,15 M€
 - o La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 0,1 M€
 - o La réouverture de la halte de Talence Médoquine : 0,1 M€
 - o Le Grand Peixotto-Margaut (bâtiments et jardins) : 3 M€
 - o La réhabilitation du château des Arts : 0,8 M€
 - o La construction d'une salle de diffusion : 0,1 M€
 - o La construction d'un planétarium : 0,1 M€
 - o L'aménagement et la végétalisation de 7 places publiques : 1,6 M€
 - o Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école : 0,2 M€
 - o L'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique : 0,8 M€
 - o L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy : 0,65 M€
 - o La création des maisons de l'enfance et de la petite enfance : 0,6 M€
 - o Les travaux sur l'Eglise Notre-Dame : 0,1 M€
- La finalisation de certaines opérations :
 - o Requalification du quartier de Thouars : 0,5 M€
 - o Deuxième phase de la vidéoprotection : 0,2 M€
- La mise en œuvre de travaux dans le cadre d'enveloppes annuelles :
 - o Travaux de sobriété énergétique : 0,5 M€
 - o Entretien du patrimoine : 1,75 M€
 - o Végétalisation de la Ville (en dehors des places) : 0,3 M€
 - o Aires de jeux pour enfants : 0,15 M€
 - o Budget participatif : 0,35 M€
 - o Acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services : 0,7 M€
- Et la fin des paiements en 2024 de 3 grands projets :
 - o La réhabilitation et extension du groupe scolaire Lapie : 0,1 M€
 - o La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 0,4 M€
 - o La réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard et la construction du pôle administratif et sportif, ainsi que du Dojo : 0,35 M€

Il est également nécessaire d'inscrire au budget primitif 2024 un montant de 0,8 M€ au titre des versements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique.

Enfin, en lien avec les emprunts récemment souscrits, le remboursement du capital de la dette sera en hausse et passera de 2,0 M€ à 2,2 M€.

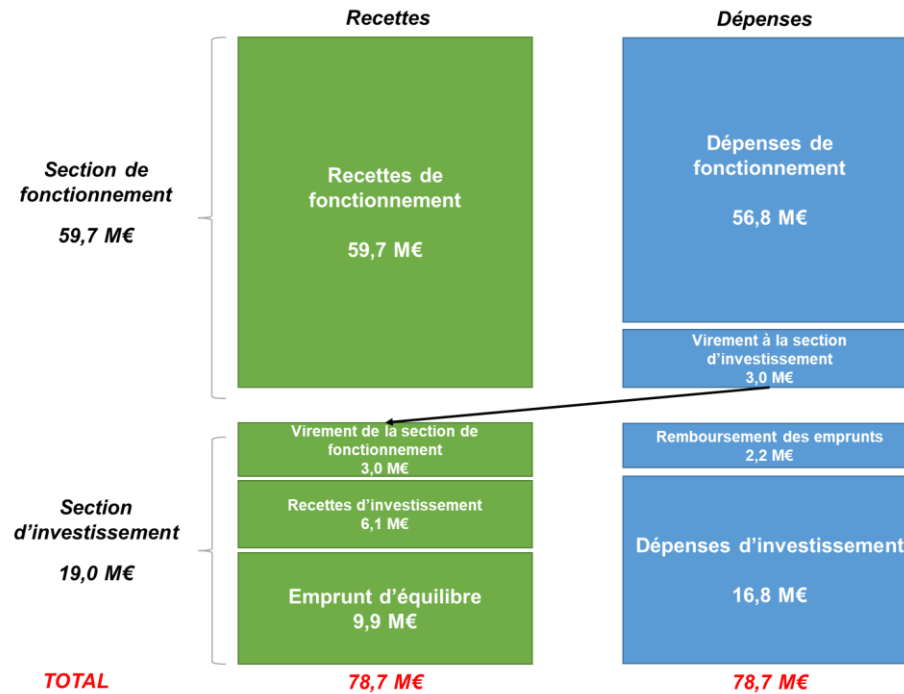
Pour assurer le financement de ces dépenses d'investissement, **la Ville de Talence disposera de ressources propres d'un montant total de 9,1 M€ :**

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 3,0 M€ (dotation aux amortissements de 2,2 M€ + virement de la section de fonctionnement de 0,8 M€)
- Le FCTVA : 2,1 M€
- La taxe d'aménagement : 0,65 M€
- Les subventions : 0,1 M€
- La cession de propriétés (dont Pressensé) : 3,2 M€

Pour équilibrer ce budget (et avant la reprise des résultats et des restes à réaliser), il sera donc nécessaire d'inscrire un emprunt de 9,9 M€ (contre 12,6 M€ au BP 2023). Comme chaque année, il sera en tout ou partie contracté en fonction du taux de réalisation de nos investissements et de l'évolution réelle de nos dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

	BP 2023	PROJET BP 2024
Recettes d'investissement	28,5 M€	19,0 M€
dont subventions	1,0 M€	0,1 M€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	1,7 M€	2,8 M€
dont produits des cessions d'immobilisation	0,0 M€	3,2 M€
dont autres recettes réelles d'investissement	0,0 M€	0,1 M€
dont virement de la section de fonctionnement	1,2 M€	0,8 M€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	10,4 M€	0,0 M€
dont dotation aux amortissements	1,8 M€	2,2 M€
dont autres opérations d'ordre	0,2 M€	0,0 M€
dont emprunt d'équilibre	12,3 M€	9,9 M€

4.3 Synthèse du projet de budget primitif 2024



EN CONCLUSION :

Il y a un peu plus d'un an, lorsque la crise inflationniste a débuté, les collectivités locales ont été en grande difficulté pour équilibrer leur budget primitif 2023. La Ville de Talence a dû adapter sa stratégie financière, mais surtout a bénéficié de la gestion rigoureuse des dernières années du mandat précédent.

Dans un contexte budgétaire encore compliqué, **la Ville de Talence dispose des marges de manœuvre pour mener à bien ses missions du quotidien auprès des Talençais et porter un ambitieux programme d'investissement.**

Ce dernier doit notamment nous amener à adapter notre patrimoine pour répondre aux enjeux auxquels nous faisons face aujourd'hui : la transition écologique, la fragilisation de certaines populations, l'éducation des plus jeunes, la sécurité et la prévention de la délinquance, sans oublier la préservation de notre cadre de vie.

Les budgets primitifs 2024 et suivants seront la traduction financière des réponses apportées par la Ville de Talence à ces enjeux, tout en respectant l'engagement fort de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Telles peuvent être énoncées et résumées les principales orientations qui seront données au budget primitif 2024. »